



**Direction des Soins Infirmiers
de Rééducation et Médico-
Techniques**

Secrétariat – Site de Creil :
03.44.61.60.36

Secrétariat – Site de Senlis :
03.44.21.71.02

Identité du rédacteur : CBAILLET / S BONSERGENT

Creil, le 4 janvier 2024.

FICHE DE POSTE

Pole : FME
Site : Senlis
Service : réanimation néonatale
Grade : musicothérapeute

IDENTIFICATION DU POSTE

Grade : musicothérapeute
Fonction : musicothérapeute
Liaison hiérarchique : cadre de santé de néonatalogie, cadre supérieur de pole FME, coordinatrice des soins
Liaisons fonctionnelles : équipe médicale et soignante, psychologues de périnatalité, psychomotriciennes
Horaires : 20% /semaine

MISSIONS DU POSTE

Missions principales en néonatalogie et réanimation néonatale :

- Soutenir le développement physiologique, neuro-comportemental et affectif du bébé né prématuré ou à terme
- Soutenir le lien parent/enfant
- Apaiser l'anxiété parentale

Missions permanentes :

DÉFINITION

Le musicothérapeute est un professionnel de santé. Il peut être issu des secteurs sanitaire, social, psychologique, socio-éducatif, des sciences humaines, des sciences musicologiques, de la pratique artistique et du spectacle, de l'enseignement musical ou de la psychopédagogie.

Il a des connaissances confirmées dans le domaine musical, une pratique musicale régulière et des capacités d'improvisations instrumentales et/ou vocales.

Il a suivi une formation spécialisée en musicothérapie. Sa formation professionnelle lui assure un

savoir théorique, pratique et clinique en psychologie et neuropsychologie, psychiatrie, psychopathologie, en psychologie et neuropsychologie, psychiatrie, psychopathologie, neurophysiologie de la musique, développement personnel. Il a acquis un savoir permettant de comprendre les enjeux de la musique et du vécu musical dans une prise en charge thérapeutique, un accompagnement ou un soutien psychologique. Il possède une connaissance des développements techniques et méthodologiques de la musicothérapie aux niveaux national et international.

Il connaît et applique les règles éthiques et déontologiques de la profession, et travaille dans le strict respect du Code de déontologie.

Sa mission est de répondre à une prescription ou une indication, émanant d'un médecin, d'un professionnel paramédical ou d'une équipe pluridisciplinaire. Il élabore ses propositions techniques et thérapeutiques en les adaptant à la problématique des personnes ou du groupe, et en fonction du champ de son intervention.

Les qualités relationnelles du musicothérapeute sont fondées sur une écoute approfondie, une empathie, un désir d'aide et d'accompagnement. Le musicothérapeute est dans une observation constante du processus thérapeutique : cela lui permet d'analyser la production sonore ou musicale et les différents systèmes de communication qui s'établissent entre lui et la personne en soin.

Il possède une réelle connaissance des dispositifs institutionnels et réglementaires du soin, du médico-éducatif et du médico-social, lui permettant d'intégrer une équipe pluridisciplinaire. Il peut rendre compte de ses analyses et observations lors des synthèses, réunions d'équipes et concertations avec les autres professionnels, dans le strict respect du secret professionnel auquel il est attaché.

Tout au long de son parcours professionnel le musicothérapeute se doit d'être informé de l'évolution du domaine de la musicothérapie et de la santé, il participe régulièrement aux congrès, colloques et séminaires liés à sa pratique. Il se doit d'avoir entrepris un travail personnel en thérapie, et soumet sa pratique professionnelle à une supervision.

ACTIVITÉ 1 - Evaluer les besoins de prise en charge en musicothérapie en corrélation avec les données personnelles du patient et/ou des prescripteurs

- Recevoir et évaluer les indications de la part de l'équipe soignante et pluridisciplinaire
- Recueillir les données personnelles des patients (âge, contexte médical, psychosocial et culturel, rapport à la musique) et les premiers éléments nécessaires à la mise en œuvre de la musicothérapie, via les sources suivantes :
 - Réunion psychosociale
 - Dossiers de soin individuels
 - Transmissions équipe soignante, psychologues, psychomotriciens
 - Échanges auprès du patient
- Informer le patient des objectifs de la musicothérapie et du déroulement des séances. Recevoir son adhésion à la proposition de soin.

ACTIVITÉ 2 - Conception et conduite d'un projet de prise en charge

- Concevoir un projet de musicothérapie personnalisé en définissant des objectifs ainsi que les techniques utilisées
- Rechercher et adapter des supports d'intervention : musiques, instruments, matériel d'écoute musicale, supports audio-visuels
- Préparer le matériel nécessaire et adapté aux séances en fonction de la technique envisagée

<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les séances de musicothérapie individuelles ou en groupe adaptées au contexte physique et (ou) psychique du patient
<p>ACTIVITÉ 3 - Coordination et coopération avec les professionnels de santé et autres partenaires</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Échanges d'information avec les professionnels de santé dans le respect du secret professionnel lors de réunions de travail pluridisciplinaires • Rédaction d'observations afin de suivre l'évolution du patient et du groupe sur le dossier informatisé. • Restitution à l'équipe du suivi de l'action de musicothérapie • Proposition aux parents d'un dispositif permettant de soutenir la dynamique entre deux séances • Si nécessaire, information aux équipes de soins, mise à disposition d'outils adaptés (programmes musicaux, instruments) • Évaluation de la pertinence du dispositif ; réajustement éventuel ou arrêt.
<p>ACTIVITÉ 4 - Analyse et amélioration de la pratique professionnelle</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Supervision • Échanges et analyses de pratiques professionnelles avec des pairs ou autres cliniciens • Mise à jour des connaissances théoriques et techniques et veille professionnelle (lecture de travaux de recherche) • Communications, interventions, partage d'informations • Suivi d'actions de formation, de congrès, de colloques...
<p>ACTIVITÉ 5 - Etudes cliniques, de recherche scientifique</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de rapports d'études, travaux de recherche • Rédaction d'articles à usage de ses pairs et/ou d'autres professionnels de santé ou en vue d'une publication dans une revue scientifique • Développement de collaborations internationales de recherche
<p>ACTIVITÉ 6 - Formation et information des professionnels de santé en exercice et des étudiants en musicothérapie</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des journées de formation (environnement sonore) • Répondre aux demandes du personnel et des nouveaux professionnels dans le quotidien sur les questions ayant trait à la musicothérapie • Accueillir, accompagner des étudiants en musicothérapie (informations, validation du stage, lecture du rapport de stage)

COMPETENCES ET FORMATIONS REQUISES
<p>COMPÉTENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les techniques propres à la musicothérapie • Évaluer, concevoir et conduire un projet d'intervention en musicothérapie • Connaître les méthodologies d'évaluation en musicothérapie sur les plans sensorimoteur, cognitif, psychosocial et relationnel • Savoir rendre compte du travail thérapeutique auprès des équipes de soins • Évaluer et faire évaluer sa pratique professionnelle • Former et informer des stagiaires et personnels de santé • Rechercher, traiter et analyser les données professionnelles et scientifiques • Garantir le fonctionnement des séances dans le respect de la déontologie propre à la profession.

FORMATION ET QUALIFICATIONS REQUISES

- Licence
- Formation en musicothérapie agréée par la FFM
- Formations professionnelles continues en musicothérapie agréées par la FFM, l'EMTC et/ou la WFMT

Creil, le 4 janvier 2024.

**La Directrice et Coordonnatrice
Générale des Soins ,**



Nicole MISMACQ